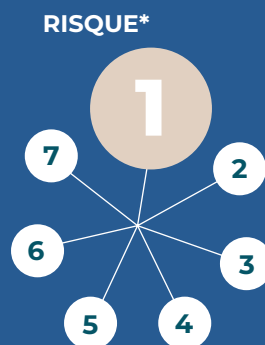


ECOFI INSTITUTIONNEL HABITAT

Ecofi Institutionnel Habitat est un Fonds Professionnel Spécialisé ISR investi en titres de créance émis par des organismes HLM de droit public ou privé. C'est un placement utile pour l'intérêt général.

HORIZON D'INVESTISSEMENT
12 mois



Titres de créance HLM jusqu'à
100%

LE PROFIL DU FONDS

Financer le logement social

Avec Ecofi Institutionnel Habitat, vous contribuez au financement du logement social en investissant en titres de créance – gérés selon le filtre ISR propre à Ecofi Investissements – non admis à la négociation sur un marché organisé ou réglementé et non notés par des agences de notation. Lors de l'acquisition les titres de créance ont une maturité comprise entre 12 et 24 mois.

Qui sont les émetteurs ?

Les titres de créance peuvent être émis par les entités suivantes :

- Entreprises sociales pour l'habitat (ESH) ;
- Offices publics de l'habitat (OPH) ;
- Sociétés coopératives d'HLM ;
- Sociétés d'Economie Mixte (SEM) à prépondérance immobilière.

Ecofi Institutionnel Habitat en bref...

- Un fonds pouvant investir jusqu'à 100% en titres de créance d'organismes HLM.
- Jusqu'à 100% de son actif peut être investi en certificat de dépôt libellés en euros à taux fixe ou variable.
- Un objectif de performance annualisée supérieure à l'Euribor 3 mois + 0,50% à horizon 12 mois, diminuée des frais de gestion.

- Le fonds est réservé aux investisseurs visés par l'article 423-27 du règlement général de l'AMF.

Souscriptions/rachats

Le montant de souscription minimale est d'une part, soit 250 000 euros. En cas de souscription ultérieure par le porteur détenteur, il n'y a plus de montant minimum. Par ailleurs un même porteur ne pourra détenir plus de 60 parts du FCP. Les ordres de souscription ne seront plus acceptés au-delà d'un nombre de 400 parts en circulation. La demande de rachat est présentée avec un préavis égal ou supérieur à 28 jours calendaires précédant la valeur liquidative. Aucune commission de rachat perçue. Si la demande est inférieure à ces 28 jours calendaires, une commission de rachat de 5% sera acquise au fonds.

Une mission d'intérêt général et éco-performante

La vocation HLM est d'offrir un logement de qualité à ceux qui ne peuvent se loger au prix de marché. C'est une mission essentielle à la préservation de la cohésion sociale, pour un meilleur vivre ensemble. 11% de taux d'émission de CO₂ est rejeté par les logements HLM alors que ces derniers représentent 16% du parc des résidences principales.



Optimiser sa trésorerie sur un horizon de 12 mois."

Arthur Marini,
Cérant monétaire

* L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique du portefeuille au cours des cinq dernières années estimée le cas échéant à partir de simulations de la stratégie (en cas d'insuffisance de données constatées) et en application des orientations définies par l'ESMA (CESR/10-673). Le fonds est classé dans la catégorie 1. Son profil rendement / risque est faible. Il est rappelé que le fonds Ecofi Institutionnel Habitat, prenant la forme d'un Fonds Professionnel Spécialisé au sens de l'article L.214-154 du Code monétaire et financier, n'est pas soumis à la mise en place d'un Document d'Information Clé pour l'Investisseur.

PRINCIPES D'INVESTISSEMENT

- Un Fonds Professionnel Spécialisé.
- Un FCP obligataire à horizon 12 mois.
- Un investissement jusqu'à 100% de l'actif net du fonds en titres de créance analysé par notre équipe ISR émis par les organismes HLM. Les investissements prennent la forme de titres de créance non admis sur un marché réglementé et non noté émis par des organismes HLM.

QU'EST-CE QU'UN FONDS PROFESSIONNEL SPÉCIALISÉ ?

Les Fonds Professionnels Spécialisés sont réservés par la réglementation à certains investisseurs.

Il s'agit d'un FIA dont le règlement fixe les règles d'investissement et d'engagement.

Seules les personnes mentionnées à la rubrique « souscripteurs concernés » du prospectus peuvent acheter des parts de ce Fonds Professionnel Spécialisé.

Une lecture attentive du prospectus et du règlement est nécessaire.

Votre conseiller au Crédit Coopératif est à votre disposition pour vérifier votre éligibilité au produit.

+ AVANTAGES

- Un objectif de performance annualisée supérieure à l'Euribor 3 mois + 0,50% sur un horizon d'investissement de 12 mois
- Un fonds d'intérêt général pour procurer un logement aux 3,5 millions de mal logés en France
- Une sélection des valeurs selon les critères

! INCONVÉNIENTS ET RISQUES

- Risque de crédit, lié à l'investissement en titres de créance non cotés émis par des organismes de HLM de droit privé ou public
- Risque de perte en capital et de performance
- Risque de contrepartie, liquidité et durabilité
- Risque de concentration, taux et conflits d'intérêts

La souscription ou l'acquisition, la cession ou le transfert des parts de ce Fonds Professionnel Spécialisé, directement ou par personne interposée, est réservée aux investisseurs mentionnés à l'article 423-27 du Règlement général de l'AMF (cf. le prospectus du fonds pour plus de détails).

CARACTÉRISTIQUES

Forme juridique : Fonds Professionnel Spécialisé. FIA non agréé par l'AMF

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Code ISIN : FR0012473924

Dépositaire / Conservateur : Caceis Bank France

Valorisateur : Caceis Fund Administration

Société de gestion : Ecofi Investissements

Date de création : 23 janvier 2015

Devise de valorisation : Euro

Zone géographique : Zone Euro

Indice de référence : Aucun. Toutefois, l'indice Euribor 3 mois pourra servir d'élément de comparaison de la performance du fonds a posteriori

Conditions de souscriptions : Chaque vendredi à 11h30, à cours inconnu sur la première valeur liquidative après l'exécution

Conditions de rachats : Chaque vendredi à 11h30 à cours inconnu sur la première valeur liquidative après l'exécution selon le préavis des 28 jours calendaires minimum

Valeur initiale de la part : 250 000 euros

Frais de gestion : 0,15 TTC maximum de l'actif net

Commissions de souscription : Acquise et non acquise au FIA : néant

Commissions de rachat : Acquise au FIA : 5% (si préavis < 28 jours)

Non acquise au FIA : néant

CONTACT : +33 (1) 44 88 39 00 - contact@ecofi.fr

Avertissement : Document non contractuel. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Tout détenteur du présent document est invité à se rapprocher de son conseiller habituel pour mesurer les risques liés à l'OPC qui y est décrit. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement la documentation réglementaire de l'OPC et en particulier le Document d'Information Clé pour l'Investisseur ou DICI. Seuls le prospectus de l'OPC et son DICI ainsi que ses derniers états financiers font foi. Ces documents sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 22 rue Joubert - 75009 Paris. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Une quote-part des frais de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPC. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elle ne sont notamment pas constantes dans le temps. Cet OPC n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.